

COMMUNE DE SORBIERS-42290

FERMETURE DES PARCS ET
COMPLEXE SPORTIF
DE SORBIERS
ALERTE ORANGE ORAGE METEO
FRANCE

ARR 2023 - 096

La Maire de la commune de Sorbiers (42290),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L.2212-1 et suivants,

VU l'article R.610-5 du Code Pénal,

VU l'alerte météorologique vigilance orange départementale annonçant, à partir de ce mardi 11 juillet 2022 à 15h00, un épisode d'orages violents (fortes rafales de vent, grêle et cumuls de pluie importants) nécessitant une vigilance particulière, transmis par la Préfecture de la Loire,

Considérant les risques encourus par les usagers des parcs de la commune de Sorbiers,

ARRETE

ARTICLE 1 : Les parcs FRAISSE, SAUZEAT et ALLOUES, incluant les aires de jeux d'enfants dans les Parc Alloues et Fraisse, sont interdits à la circulation et à l'utilisation des usagers à compter de 17h00 ce jour.

ARTICLE 2 : Le complexe sportif, incluant la salle omnisport, la salle Chabrol, la piscine intercommunale de Sorbiers et les terrains de tennis et de foot, est interdit à la circulation et à l'utilisation des usagers à compter de 17h00 ce jour.

ARTICLE 3 : Ils seront réouverts à la fin de l'alerte météo.

ARTICLE 4 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté, qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires habituelles, seront constatées poursuivies conformément aux lois.

ARTICLE 5 : Madame la Maire, le Directeur Général des Services, le Commandant de Brigade de Gendarmerie, Madame la Responsable des Services Techniques, les Agents de Police Municipale de la Commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de LYON-Palais des Juridictions Administratives, 184 rue Duguesclin, 69433 LYON Cedex 03, dans le délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Sorbiers, le 11 juillet 2023

Madame La Maire,

Marie-Christine THIVANT



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203028-20230711-ARR2023-096-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2023